



GICAM

Courrier Arrivée Tiers

N° 713
Le 03 MAI 2017

089

NOTE DE SERVICE N°...../MINFI/DGD du 02 MAI 2017

appelant le cadre réglementaire régissant la délivrance et la vérification des certificats de circulation EUR.1.

Il m'a été donné de constater que les certificats de circulation EUR .1 continuent d'être délivrés en violation des règles strictes édictées par le règlement N° 1528/2007 du 17 décembre 2007 du conseil de l'Union Européenne.

Cette situation qui n'est pas sans conséquences pour le service pénalise les exportations camerounaises vers les pays de l'Union Européenne dans le cadre du système de préférences commerciales entre le Cameroun et l'Union Européenne.

Au regard de l'importance de ce document, j'appelle le service et les usagers au respect scrupuleux des termes de la Note de Service N°111/MINFI/DGD du 03 juin 2008 réglementant la délivrance et la vérification des certificats de circulation des marchandises EUR 1, et ceux de la Note circulaire N°0003528/DGD3/CCI du 30 juin 2011 relative à la délivrance des certificats d'origine Formulaires A et des certificats de circulation EUR.1.

Ces textes prévoient en substance que les Chefs de Bureaux Principaux des Douanes de Douala Port7, Douala Aéroport, et Yaoundé Nsimalen sont les seuls habilités à viser les certificats de circulations EUR.1 pour les exportations domiciliées dans leur unité respective.

Par ailleurs, seuls les cachets préalablement notifiés à la commission de l'Union Européenne doivent être utilisés pour la délivrance desdits certificats.

En cas d'empêchement du Chef de Bureau, les certificats de circulation EUR.1 peuvent être visés par les Chefs de Service Vérification et Liquidation.

Les agents indéclicats, reconnus coupables de violation des textes sus évoqués, seront sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur.

J'attache du prix à la pleine exécution de la présente Note de Service.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES.

Ampliations

- MINFI/ATCR
- Toutes les Divisions ;
- Tous les Secteurs ;
- Tous les Groupements Patronaux ;
- Tous les Syndicats ;
- Affichage ;
- Chrono;